

## CERCLE DE VOILE DE MOISSON-LAVACOURT



**LES 28 ET 29 MARS 2015**

*Plan d'eau de Moisson Lavacourt  
Organisée par le Cercle de Voile de Moisson-Lavacourt  
Avec le concours de l'île de Loisirs des Boucles de Seine*

**CERCLE DE VOILE DE MOISSON-LAVACOURT**

**AVIS DE COURSE TYPE « VOILE LEGERE » 2015**

**Grade 4 IL - Optimist**  
**28 et 29 mars 2015**  
**Plan d'eau de Moisson Lavacourt**  
**Organisée par le Cercle de Voile de Moisson-Lavacourt**  
**A l'île de Loisirs des Boucles de Seine**

## 1. REGLES

Les régates seront régies par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2013-2016.
- 1.2. le présent avis de course
- 1.3. les instructions de course et les annexes
- 1.4. les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables
- 1.5. les règles de classe
- 1.6. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire
- 1.7. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

## 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régate est ouverte aux coureurs de la classe Optimist (minimes et benjamins) sélectionnés selon les critères du règlement sportif de la POP.
  - Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en effectuant une préinscription et un paiement en ligne en respect du Cahier des Charges POP sur le site CVML :
    - <http://cvml.esy.es/>
    - Onglet « Je m'inscris »
    - Boutique en ligne, choix « Régate Optimist »
  - ou directement à :
    - Benjamin → [Acces direct](#)
    - Minime → [Acces direct](#)
  - Attention : un coureur préinscrit doit confirmer son inscription le jour de l'épreuve.  
**Information** : une fiche de préinscription est téléchargeable sur le site du CVML à l'adresse <http://cvml.esy.es/>
- 3.2. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale.
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité

Ils doivent :

- être adhérents à **POP**
- fournir la feuille d'engagement de conformité à la jauge et de sécurité signée  
(Téléchargeable sur le site POP : <http://promotion-optimist.fr/jauge/index.php>)

**3.3.** Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFV voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 million d'euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs

#### 4. DROITS A PAYER

**4.1.** Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Optimist	20 euros par équipage

Les préinscriptions sont à effectuer **avant le 28 mars 2015 à 13 heures** (voir §3.1)

#### 5. PROGRAMME

**5.1.** Confirmation d'inscription

**Samedi 28 mars** : de 10 h à 13 heures

**5.2.** Jauge et contrôle :

**Samedi 28 mars** : de 10 h à 13 heures à l'Ile de Loisirs

**5.3.** Un briefing à 13 h 30 aura lieu le samedi 28 mars avant le signal d'avertissement.

**5.4.** L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est le **samedi 28 mars à 14 heures et le dimanche 29 mars à 10 h 30**. Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné **après 15 h 00**

**5.5.** Un pot d'accueil sera offert aux compétiteurs le samedi 28 mars à l'issue des premières courses.

**5.6.** Un dîner des coureurs est proposé aux jeunes et parents. L'inscription pour cette soirée est effectuée simultanément à l'inscription de la régata (voir §3.1).  
Menu à 12 € par personne avec entrée, plat, fromage et dessert (boissons non comprises).

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le **samedi 28 mars de 10 heures à 13 h 00**. Elles seront affichées selon la prescription fédérale à l'Ile de Loisirs.

## 7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont de type trapèze.

## 8. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de **2**.

### Courses retirées

- Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
  - Quand 4 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
  - Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.
- Un maximum de 6 courses sera couru par jour.

## 9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 10. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 11. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euros.

## 12. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL :

Président du Comité de Course	<b>Paule-Marie Poulouin</b>
Adjoint au Président du Comité de Course	<b>Michel Temporel</b>
Président du Jury	<b>Patrick Gondouin</b>
Adjoint du Président du Jury	<b>Patrick Gerodias</b>

## 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toutes informations utiles (et plan d'accès) :

- sur les sites du CVML : <http://cvml.esy.es>
- sur le forum CVML : <http://cvml-forum.fr>
- par mail : [cvml.info@gmail.com](mailto:cvml.info@gmail.com)



### **Panier repas**

Possibilité de commande de paniers repas pour le midi et d'hébergement à l'Ile de Loisirs des Boucles de Seine (réservation Chrystel Pelchat, Ile de Loisirs des Boucles de Seine, 78840 Moisson, [01 30 33 97 80](tel:0130339780), fax [01 30 33 97 83](tel:0130339783), [accueil@base-bouclesdeseine.fr](mailto:accueil@base-bouclesdeseine.fr))

### **Restauration et hébergement**

- Ile de Loisirs des Boucles de Seine – Accueil : [01 30 33 97 80](tel:0130339780)  
<http://www.basebouclesdeseine.com> (**Attention à l'hébergement, les places sont limitées !**)
- Dans l'enceinte du CVML : possibilité de camping dans les espaces du club
- Auberge de la Boucle, Moisson (crêperie, hôtel, centre village) : [01 34 79 33 66](tel:0134793366)
- La Ruche (hôtel et restaurant bord de Seine) : [01 30 33 20 00](tel:0130332000)  
[contact@laruche78.com](mailto:contact@laruche78.com)
- Chez Charlot, Lavacourt (guinguette au bord de la Seine) : [01 34 79 30 06](tel:0134793006)
- Oh Diablotin, Mousseaux (centre village) : [01 34 79 35 89](tel:0134793589)
- Au Fil de l'Eau, Rolleboise (bord de Seine) : [01 30 42 09 86](tel:0130420986)
- La Mandarin de Bonnières (restaurant chinois) : [01 30 42 27 62](tel:0130422762)

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016  
Applying to foreign competitors

### RRS 64.3

FFVoile Prescription (\*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

### RRS 67

FFVoile Prescription (\*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

### RRS 70. 5

FFVoile Prescription (\*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

### RRS 78

FFVoile Prescription (\*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

### RRS 86.3

FFVoile Prescription (\*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

### RRS 88

FFVoile Prescription (\*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

### RRS 91

FFVoile Prescription (\*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

### APPENDIX R

FFVoile Prescription (\*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)